



## Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2024-02/02

Millonfosse, le 14 février 2024

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser sur la commune par l'entreprise ENEDIS, mandatée par la SME groupe LECLERE de Somain dans le cadre d'une intervention au niveau du 23 rue Henri Barbusse (plantation de support ENEDIS)

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les interventions,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation dans la rue Barbusse sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier **du 4 mars au 8 mars 2024.**

**Article 2** : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier **du 4 mars au 8 mars 2024.**

**Article 3** : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

**Article 4** : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE  
  
THURU Gérald



### MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr